

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du LUNDI 17 AVRIL 2023 à 8h30**

Date de convocation : 11 avril 2023

**Délibération**

**N°B2023\_18**

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| <b>Membres en exercice :</b> | <b>21</b> |
| <b>Votants :</b>             | <b>18</b> |
| <b>Suffrages exprimés :</b>  | <b>18</b> |
| Pour :                       | 18        |
| Contre :                     | 0         |
| Abstention :                 | 0         |

**SECRETAIRE DE SEANCE : VIALADE Alain**

**PRESENTS : ALAUX Sylvie, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, MALQUIER Bertrand, PARRA Eric, PY Michel, RIO Jean-Louis**

**EXCUSES : BELART Xavier**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2023\_17 et N°B2023\_50); HERNANDEZ Joël (délibération N°B2023\_17); LAPALU Christian (délibérations N°B2023\_17 et N°B2023\_50); MALQUIER Bertrand (délibération N°B2023\_17 et N°B2023\_50); PARRA Eric (jusqu'à la délibération N°B2023\_18); PY Michel (jusqu'à la délibération N°B2023\_22 et N°B2023\_50); RIO Jean-Louis (délibération N°B2023\_23)**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -**

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : FINANCES- Demande de subventions pour l'opération « Réhabilitation de l'Espace de Liberté à Narbonne »**

L'Espace de Liberté se situe au sud de la commune de Narbonne, le long de l'axe Narbonne – Perpignan. L'Espace de Liberté a ouvert en 1989. C'est un équipement structurant pour le Grand Narbonne, c'est le troisième site le plus visité dans l'Aude après la Cité de Carcassonne et la Réserve de Sigean. Le site comprend un complexe aquatique, une patinoire, un bowling, un parking et un restaurant fortement fréquenté avec plus de 1000 couverts par jour.

Il est apparu nécessaire d'engager non seulement la séparation des flux de visiteurs mais aussi la séparation des équipements techniques de production et de distribution entre l'activité privée des Grands Buffets et l'activité publique.

4 axes au projet de rénovation :

- Performance énergétique : remise aux normes techniques et bâtementaires, séparation des équipements techniques
- Mise aux normes fonctionnelles de certains locaux
- Séparation des flux de visiteurs, personnels, fournisseurs...entre activité privée et publique
- Confort et sécurité des usagers

Dans une première tranche, les travaux concerneront principalement les bassins intérieurs et la patinoire pour 3 400 000 euros.

Un enveloppe de travaux de 2 907 604 euros aura un impact direct ou indirect sur l'efficacité énergétique du site soit

- Patinoire : 1 322 478 euros
- Piscine : 1 585 126 euros

Le plan de financement prévisionnel de la première tranche de travaux est le suivant :

- Etat - Fond Vert : 872 281 € (30% de 2 907 604 €)
- CR Occitanie : 1 000 000 € (30% plafonnés)
- CD11 : 410 000 € (12,06% de 3 400 000 €)
- Autofinancement Grand Narbonne 1 117 719 € (32.9%)

Pour la demande de subvention au Fonds Vert, ces travaux seront phasés sur 3 ans soit 969 201 € de travaux par an soit pour l'année 2023 :

- Etat- Fonds Vert 2023 : 290 000 € (30% sur 969 201 € de travaux)
- CR Occitanie : 1 000 000 € (30% au plafond)
- CD11 : 410 000 € (12 %)
- Autofinancement Grand Narbonne 1 700 000 (50%)

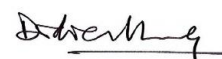
### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- De solliciter une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aude pour une première tranche de travaux de l'opération « Rénovation de l'Espace de Liberté de Narbonne» pour un montant de 3 400 000 € HT
- D'approuver le plan de financement figurant ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**



le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|